

VÉRONIQUE GUILLERMARD.  
Publié le 11 avril 2007  
Actualisé le 11 avril 2007 : 09h30



ZOOM

#### [Retour](#) | Rubrique **L'actualité économique**

**Après l'affaire du "Clemenceau", l'État a décidé de traiter les navires militaires en fin de vie en Europe.**

SALARIES indiens ou bangladais travaillant dans des conditions insalubres et dangereuses au démantèlement de navires, piteuse navette du *Clemenceau* entre l'Europe et l'Inde, tollé des ONG... Voici un peu plus d'an, les tribulations du bâtiment de guerre français avaient jeté une lumière crue sur les pratiques du démantèlement des navires dans des pays à bas coût.

En France, l'affaire avait débouché sur la création d'une Mission interministérielle sur le démantèlement des navires civils et militaires (MIDN) en fin de vie. Dans le rapport qu'elle a remis à Matignon, la mission rejette la création en France d'une filière de démantèlement subventionnée.

La mission estime qu'il faut traiter de façon différente les navires de guerre - 5 % de la flotte mondiale avec 5 000 unités - dont la fin de vie relève de la responsabilité publique, des navires marchands - 95 % de la flotte mondiale avec 45 000 bateaux - dont la mise à la casse devrait faire l'objet d'une future convention internationale sous l'égide de l'Organisation maritime internationale.

Dans le domaine militaire, entre 300 et 400 navires devront être démantelés dans les dix ans à venir en France. L'État a décidé d'effectuer ces opérations en Europe où des chantiers sont en activité en Belgique, Italie, Pays-Bas et Lituanie. La plupart des marines de guerre européennes ont, elles, élargi le périmètre à l'OCDE, c'est-à-dire en incluant la Turquie qui compte des chantiers spécialisés.

L'État, via la marine, devra gérer la sortie de flotte de ses navires. À cet effet, la MIDN préconise la création d'une ligne budgétaire supplémentaire abondée à hauteur de 10 millions d'euros par an pendant cinq ans. « *Cette ligne sera déficitaire les premières années puis s'équilibrera en fonction des recettes tirées des sorties de flotte et de la vente de navires d'occasion* », précise Xavier le Gorce, secrétaire général de la mer.

Dans le secteur privé, la donne est différente car la puissance publique ne peut contraindre les armateurs à faire démanteler leurs navires dans des chantiers répondant à des normes internationales de sécurité et d'hygiène. Le marché des navires privés est contrôlé par le Bangladesh (60 % du total) et l'Inde (20 à 25 %) où les conditions de travail restent très difficiles.

## **Une convention pour le privé**

Afin de convaincre les armateurs privés de faire démanteler leurs navires dans des chantiers labellisés, la MIDN avance l'idée d'une convention acceptable par les pays démantelateurs. « *L'idée est bien accueillie. Les nations maritimes y travaillent déjà sous l'égide de la Norvège et avec le soutien de la Grande-Bretagne, du Japon et de la France avec la participation de l'Union européenne* », souligne Xavier le Gorce. L'objectif est de faire ratifier cette convention d'ici à fin 2007-début 2008 pour une mise en application étalée sur les dix années suivantes.

D'ici là, rien n'interdit à l'initiative privée de lancer un chantier « *mais il n'y a pas de raison de le faire sur fonds publics* », précise Xavier le Gorce. Le groupe Bartin, déjà actif dans le démantèlement des avions, est intéressé par la création d'une filière dédiée aux grands navires métalliques à Bordeaux, en coopération avec le groupe Europlasma. Le groupe Suez étudie le dossier. CFF Recycling et Isotherma, spécialiste du désamiantage, ont créé un groupement afin de monter une filière de démantèlement de navires civils et militaires. Le GIE « Brest Force Plus » s'est constitué dans ce but sous la houlette de la société de désamiantage SIB et de Brest récupération du groupe Guyot.

Et DCN est prêt à partager son expertise dans la fabrication des navires avec les industriels du secteur. La fin de vie des navires est en effet prise en compte dès leur conception, ce qui doit faciliter et accélérer leur démantèlement.